

ACTION n°5 :
Création d'une « AMAP bois »

AXE STRATEGIQUE n°1 : *Gérer de manière responsable notre espace*

Objectif : *Préserver et exploiter durablement les ressources naturelles locales*

Thème n°3 : *Valorisation durable et locale de l'espace forestier*

Date de création de la fiche : 18/03/2012 /Date de mise à jour de la fiche : avril 2012

CONTEXTE

Les surfaces forestières sont importantes et en expansion sur la commune de Correns, les volumes de bois sur pied sont en croissance et les risques incendies sont importants.

La valeur du bois sur pied est généralement faible. Les débouchés sont le bois de chauffage et la trituration (pâte à papier). Les propriétaires n'investissent pas dans une gestion qui favoriserait la valeur d'avenir de la forêt mais nécessiterait un investissement aujourd'hui. Ils s'engagent dans des recherches d'économie d'échelle qui se traduisent souvent par une gestion en « tout ou rien » (abandon ou coupe rase), gestion qui commence à entraîner des conflits d'usage (exploitation, chasse, loisirs, etc.). Certains propriétaires, attachés à leur forêts ne souhaitent pas soumettre leurs parcelles à une telle exploitation et préfèrent ne rien y faire.

Paradoxalement, malgré une ressource importante, il est difficile de se fournir en bois sur la commune et la demande ne cesse d'augmenter. Par ailleurs les récoltes sauvages se multiplient de façon anarchique.

Dans une démarche de gestion durable des forêts la prise en compte des écosystèmes forestiers, du petit patrimoine et l'amélioration des peuplements forestiers s'imposent.

OBJECTIFS

- Tester un modèle économique et organisationnel permettant de rémunérer ce travail de qualité en impliquant les consommateurs dans cette recherche de cohérence
- Proposer des débouchés locaux des produits de la forêt
- Sensibiliser les propriétaires à cette alternative
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et historique de la forêt corrençoise
- Minimiser le risque incendie grâce à une gestion responsable de la forêt

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mesure du volume de la demande locale en bois et création d'une structure type AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) associant plusieurs propriétaires forestiers afin de répondre à cette demande.

BUDGET /ESTIMATION

1 000 euros de prestation CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) pour l'animation pour la mise en place de l'AMAP

ACTION PROPOSEE PAR :

Les habitants (forum, ateliers) **Les services** **Autres (à spécifier)**

PILOTE DE L'ACTION :

Référent technique : Correns 21

Référent politique : Mairie de Correns – Philippe Bregliano, conseiller municipal

PARTENAIRES FINANCIERS

Fondation de France

PARTENAIRES TECHNIQUES

CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière)
CEN PACA (Conservatoire d'Espaces Naturels Provence Alpes Côte d'Azur)
DRYADES (association présente sur le territoire de la Drôme)
RELIER (Réseau pour les Alternatives Forestières)

ETAT D'AVANCEMENT

En projet En cours de réalisation Terminée

PLANNING PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Etape 1 : lancement de l'opération 2012
Etape 2 : réalisation de l'opération 2013-2014

DELAJ DE REALISATION DE L'ACTION : (de 1 à 3)

court terme (- 6mois) (4)
 moyen terme (-1 an) (3)
 long terme (+ d'1 an) (2)

CONTRIBUTION AUX FINALITES DU DD (facultatif)

Changement climatique et atmosphère
 Ressources et Biodiversité
 Accès de tous aux besoins essentiels
 Cohésion sociale et solidarités
 Production et de consommation responsables

PRIORITE : NOTE GLOBALE DE L'ACTION : (de1 à 3)

1 (priorité moindre)
 2 (priorité moyenne)
 3 (priorité forte)

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateur 1 : indicateur de réalisation de l'action (suivi)

> Evaluation chiffrée de la demande locale (particuliers et entreprises)
> Formalisation de l'AMAP

Indicateur 2 : indicateur de résultats de l'action

> Surface forestière concernée
> Nombre d'adhérents à l'AMAP
> Quantité de bois gérée (coupée, stockée, vendue) par l'AMAP

COMMENTAIRES